

40,000 cartes
à signer

Quelque 40,000 syndiqués, membres d'environ 150 syndicats, n'ont pas encore répondu à notre appel concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL.

Cette négligence nous coûte quelque \$10,000 par année.

Nous demandons aux responsables de faire diligence pour faire signer ces cartes et envoyer un rapport au journal LE TRAVAIL.



Vol. XXXII — No 21

Ottawa, 21 juin

Si vous avez
déménagé...

N'oubliez pas de nous faire parvenir, en même temps que votre nouvelle adresse, l'adresse à laquelle vous receviez le journal LE TRAVAIL. C'est le seul moyen de pouvoir faire des corrections sur nos listes.

AYONS PITIE DE RENE ROCQUE

L'ouvrier peut-il vivre sans salaires pendant des mois ?

Tout le monde cherche la sécurité, même les plus ambitieux qui luttent pour la conquête des marchés, des ressources naturelles, etc. Alors, il n'y a pas de quoi se surprendre si l'ouvrier cherche la sécurité, lui dont le salaire assure tout juste le pain quotidien et qui par conséquent n'a pas de réserves.

C'est dire que l'ouvrier cherche non seulement à avoir un salaire raisonnable, mais vise aussi à le recevoir régulièrement. Autrement, il ne peut arriver. S'il a besoin de \$65.00 par semaine et qu'il le reçoit, il lui faut ce montant toutes les semaines. S'il est, disons un mois, sans recevoir son salaire, et bien, il sera mal pris. Il n'en aura pas assez pour vivre.

Bien des moyens ont été appliqués pour épargner au travailleur ces fluctuations de revenus. Ainsi, il y a quelques années, notre gouvernement a adopté la loi de l'assurance-chômage qui assure un petit revenu au travailleur en chômage, mais cela, seulement pendant quelques mois.

Il y eut aussi les allocations familiales qui assurent à la famille ouvrière un minimum de revenus chaque mois. On peut parler de la loi des accidents du travail qui protège l'ouvrier accidenté à son travail, des pensions de vieillesse, etc.

On pourrait ajouter les plans d'assurance-groupe qui garantissent une partie de son salaire régulier à l'ouvrier malade ou blessé ailleurs qu'à son travail.

Tous ces moyens visent quoi ? La sécurité. Le travailleur réussit ainsi à se protéger contre divers accidents qui peuvent l'endetter pour le reste de ses jours. Mais, il reste que l'ouvrier qui ne reçoit pas de salaire parce qu'il ne trouve pas d'ouvrage, n'a qu'une planche de salut : l'assurance-chômage qui ne vaut d'ailleurs que pour quelques mois. Et après ? c'est la misère, pas autre chose.

Aussi, les travailleurs songent-ils à différents moyens qui pourraient leur assurer un vrai revenu lorsqu'ils sont victimes du chômage, et non seulement une maigre pitance qui les empêche de crever de faim !

Il y a des gens qui croient qu'un dividende régulier garanti à chaque citoyen résoudrait le problème, c'est une opinion. D'autres voudraient tout simplement améliorer la loi actuelle d'assurance-chômage, d'autres encore voudraient de grands programmes de travaux publics qui donneraient à nos gens l'opportunité d'utiliser leurs bras. Et puis, il y en a qui parlent de salaire garanti pour une année.

Mais tous ces gens songent à guérir le même bobo : le manque de revenus à l'individu qui est en chômage. Nous continuerons la semaine prochaine sur ce sujet.

Commentaires de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, sur la déclaration de René Rocque en marge des élections provinciales

C'est en recommandant René Rocque à la pitié des syndiqués au lieu de leur demander de se révolter contre l'attitude qu'il a prise, que M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC, s'est adressé aux travailleurs de la province de Québec, principalement aux membres de la CTCC et de ses corps affiliés, quand Rocque, donnant une interprétation nouvelle aux actes qu'il a posés lors du conflit d'Asbestos, déclarait la semaine dernière qu'il avait été la victime d'organismes politiques lors de la grève d'Asbestos et qu'il n'avait aucune plainte à formuler contre le régime qu'il eut à endurer à la prison de Bordeaux.

L'on sait que Rocque, ancien organisateur de la CTCC, avait été condamné à la suite de gestes qu'il aurait posés pendant la grève d'Asbestos. Le mouvement syndical tout entier lui avait manifesté, en cette occasion, toute sa sympathie et son encouragement.

De leur côté, les compagnons de travail de René

Rocque, les mineurs d'Asbestos, de Thetford et de Black Lake, réunis à Thetford à l'occasion de leur congrès annuel, ont protesté haute-

ment contre les propos de René Rocque en déclarant qu'il leur semble un peu tard, pour offrir ainsi que Rocque

(Suite à la page 8)

COMMENTAIRES SUR LA DECLARATION DE RENE ROCQUE

La déclaration surprenante, et apparemment inexplicable, de René Rocque, sur les grèves de l'amiante et de Louiseville, provoquera de vives protestations dans les milieux syndicalistes. Mais nos militants, et le public en général, saisiront rapidement le sens de l'attitude de Rocque et, en dernière analyse, un profond sentiment de pitié se substituera au mouvement de révolte. La contradiction est trop apparente pour que l'incident soulève un intérêt réel.

C'était la première fois que j'entendais dire que Rocque avait été mêlé aux négociations de Louiseville. J'ai été, du moins officiellement, le dernier à rencontrer M. Barrette au sujet de ce conflit et, à ma connaissance, jamais Rocque qui était sous ma juridiction, n'a été mandaté pour représenter les tisserands de Louiseville. Quant à son explication fantaisiste des troubles d'Asbestos et la façon dont il a été traité par le Procureur Général, il aura à établir clairement sa position de manière à ce que nous sachions à quel moment il a dit la vérité.

Nous croyons que Rocque ne s'est jamais remis complètement des mauvais traitements qu'il a reçus à la prison de Bordeaux. Peut-être, maintenant, pourra-t-il se reposer et reprendre toute la vigueur que nous lui avons déjà connue. Tous les syndicalistes le lui souhaitent ardemment.

JEAN MARCHAND
Secrétaire général CTCC

Les travailleurs et l'automatisation dans l'industrie chimique

Lors du récent congrès de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie chimique, M. Ivan Legault, organisateur de cette fédération, a présenté un travail destiné à faire comprendre aux délégués les problèmes que pose l'automatisation et a laissé entrevoir les moyens possibles pour que cette ère nouvelle serve les travailleurs.

Nous reproduisons aujourd'hui la première partie de ce travail; la semaine prochaine, nous publierons la conclusion de cette étude de M. Legault:

1ère PARTIE — LE PROBLEME

Les travailleurs ne peuvent pas rester indifférents devant un phénomène de progrès technologique de l'importance de l'automatisation.

Essentiellement, dans le mouvement ouvrier, nous devons considérer l'automatisation en tant que facteur affectant des individus: nos membres, leur famille de même que toute la vie économique et sociale d'un peuple.

Or, en tant que Fédération des Travailleurs des Produits Chimiques, l'automatisation doit nous intéresser dans la mesure où elle est susceptible de pénétrer l'industrie chimique et par conséquent affecter nos membres sur le plan professionnel. Ceux qui discutent de l'automatisation à titre d'experts prétendent que ce phénomène technologique ne pénétrera pas tous les secteurs industriels et que dans les secteurs où elle va pouvoir pénétrer, cette implantation va se faire à des degrés fort différents chez les uns par rapport aux autres.

Ceci dit, la question pour nous est de savoir si le secteur de la production chimique est un de ceux qui offrent le champ facile à la pénétration de l'automatisation et si oui, dans quelle mesure et à quel rythme? La réponse nous est fournie en résumé dans une déclaration faite par le Dr Thos. J. Walsh du département de la Chimie Industrielle du Case Institute of Technology de Cleveland, Ohio, et déposée comme témoignage devant le comité sénatorial d'enquête du Gouvernement américain sur l'automatisation et le progrès technologique. Voici en résumé ce qu'il disait: "l'industrie pétrolière est considérée par la plupart comme étant de toute l'industrie, celle qui est de beaucoup la plus avancée dans l'application de l'automatisation; l'industrie chimique l'est à peu près au même degré".

"Pourquoi ce secteur industriel se prête-t-il plus à l'automatisation que d'autres?" Ces secteurs industriels, dit-il, se distinguent de la plupart des autres industries en ce fait que dans les deux cas (l'industrie pétrolière et l'industrie chimique), les matériaux sont fluides (gazeux ou liquides) plutôt que solides; or, la tendance caractéristique d'un fluide de couler permet à sa manutention et à son procédé industriel de fabrication du matériel de se faire par voie de tuyauterie ou canaux, d'où l'extrême facilité d'utiliser les mécanismes de contrôle de la circulation et du changement de nature du même matériel au cours de l'opération sans interrompre la continuité même du procédé.

Cette continuité de l'opération est précisément ce qui fait l'équivalent de ce qu'on appelle "L'AUTOMATISATION".

Cette pratique ou si vous aimez mieux le procédé par opération continue s'est rapidement généralisé; il existait déjà depuis plusieurs années avant l'apparition du mot "automatisation", mais on n'y avait pas porté d'attention particulière.

Jusqu'à quel degré peut-on dire que l'industrie chimique est automatisée? La valeur du capital investi par travailleur est un indice reconnu pour essayer d'évaluer le degré d'automatisation d'une industrie, d'une usine. Au Canada, il n'y a pas encore, que je connaisse, de statistiques publiées à ce sujet. Cependant, en raison de la similitude et des intérêts qui existent entre l'industrie canadienne et l'industrie américaine, peut-être surtout dans l'industrie chimique, les chiffres des États-Unis peuvent être utiles aux fins de notre étude. Les statistiques américaines nous rapportent, par exemple, qu'en 1953, les raffineries ont effectué des placements allant de \$15,000 à \$29,000 par employé et que, présentement, les placements sont estimés aux environs de \$43,000 par employé.

Les mêmes statistiques nous démontrent que l'industrie chimique a suivi la même tendance que dans les raffineries. Les usines d'acide sulfurique sont automatisées dans une proportion considérable et les usines d'acide chlorhydrique, d'ammoniac, de caustique et les autres le sont dans des proportions tout aussi considérables. Les chambres de contrôle, des panneaux de graphiques, des enregistreurs automatiques, des "valves moteurs" dont la surveillance est soumise à la lourde responsabilité des opérateurs sont tout aussi typiques dans les usines chimiques que dans les raffineries.

Pour fins de comparaisons entre les placements dans l'industrie chimique par rapport aux autres industries, voici l'idée que nous donnent les chiffres des États-Unis pour 1951: On a enregistré des montants de \$40,428 par travailleur dans les produits chimiques comparativement aux montants de \$14,183 dans l'industrie de l'alimentation et des breuvages et de \$11,896 dans l'industrie de l'automobile.

C'est sans doute dans les industries mécaniques que l'automatisation est le plus spectaculaire, mais il n'en reste pas moins vrai que dans la réalité et d'après les chiffres publiés, c'est dans l'industrie des produits chimiques que l'automatisation est la plus avancée.

Le nombre de travailleurs tirant leur subsistance de l'in-

(Suite à la page 7)

Opemiska Copper Mines doit réembaucher un employé et lui payer 6 mois de salaire

La compagnie Opemiska Copper Mines (Quebec) Limited de Chibougamau devra reprendre à son emploi M. Armand Bourgault, président du Syndicat des Travailleurs des Mines de Chibougamau et lui payer tout le temps qu'il a perdu, soit six mois de salaire, telle est la décision unanime qu'un conseil d'arbitrage vient de rendre à Chicoutimi le 7 juin dernier.

Le tribunal présidé par M. le juge Achille Pettigrew, de Québec, comprenait aussi Me Jule Landry, C.R., de Chicoutimi, arbitre patronal et Me Robert Auclair, avocat, de Chicoutimi, arbitre syndical.

Voici l'affaire en résumé. Le 16 décembre 1955, la compagnie remerciait M. Bourgault de ses services parce que ce dernier avait donné une raison fautive au gardien pour passer en auto à la barrière de la compagnie, sans laissez-passer, ce qui avait été cause d'une fausse alarme pour incendie et qu'il avait refusé d'obéir au gérant qui lui ordonnait de quitter le terrain de la compagnie.

Il faut dire ici que cet incident est survenu alors que M. Bourgault n'était pas de service et qu'il se rendait voir quelqu'un à qui il avait affaire et qui demeurait sur le terrain de la compagnie.

Le syndicat fit immédiatement un grief pour obtenir le réembauchage de M. Bourgault.

Au cours des stades prévus à la procédure du règlement des griefs et plus tard, au stade de la conciliation, les parties vinrent bien près de s'entendre et la compagnie consentit même à reprendre M. Bourgault, mais avec des restrictions que le syndicat ne pouvait accepter.

Le syndicat porta alors le grief à l'arbitrage. Le tribunal siègea à plusieurs reprises à Chicoutimi. Me Paul-Etienne Bernier représentait le syndicat et il était as-

sisté de M. Daniel Lessard. Me Gustave Monette, fils, représentait la compagnie.

Après avoir entendu les parties, étudié la preuve et délibéré, le tribunal en vint à la conclusion que le congédiement de M. Armand Bourgault n'était pas fondé et il ordonna en conséquence à la compagnie de reprendre M. Bourgault en lui conservant son ancienneté, "avec pleine compensation pour son salaire de base, savoir: \$1.53 l'heure pour la période d'heures qu'il aurait normalement travaillé s'il n'avait été mis à pied".

Le tribunal dut cependant refuser d'accorder à M. Bourgault le boni qu'il aurait gagné s'il avait travaillé parce qu'un article de la convention relatif à l'arbitrage lui interdisait de le décider.

Il considéra aussi que cette perte de boni rendue obligatoire par l'application de la disposition

de la convention dont nous venons de parler constituait indirectement une sévère punition pour la conduite et le langage très répréhensibles de M. Bourgault à l'égard du gérant de la compagnie.

C'est dire que M. Bourgault retournera à son emploi, qu'il conservera son ancienneté et qu'il retirera un montant d'environ \$1,800.00 pour les six mois qu'il n'a pas travaillés.

Nous sommes heureux que le président du syndicat de M. Bourgault ait réussi à gagner son grief de cette manière.

Nous félicitons les dirigeants syndicaux d'avoir su défendre efficacement ce syndiqué devant un tribunal d'arbitrage. Nous espérons que tout ira pour le mieux chez les travailleurs des mines de Chibougamau et que les relations patronales-ouvrières seront améliorées d'autant dans l'avenir.

PORT-ALFRED

Le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred qui représente les employés payés à l'heure de la Consolidated Paper Corporation à Port-Alfred et le syndicat des employés du bureau de cette même compagnie ont entamé mardi et mercredi de la semaine dernière des négociations pour la signature de nouvelles conventions collectives.

M. Philippe Lessard, président de la Fédération des Travailleurs de la pulpe et du papier, dirigeait les négociations pour les employés payés à l'heure.

Les autres négociateurs étaient MM. Robert Larouche, président du syndicat, Guy Dufour, Victor Dahl, Louis-Philippe Côté et Léo Legendre. M. Fred Hogan, gérant du moulin, dirigeait les négociations pour la compagnie.

Pour les employés de bureau, les négociateurs étaient MM. Jean-Guy Morin de la Fédération, Roger Audette, président du syndicat, MM. Raymond Bureau, Fernand Côté, Martial Carrier, Walter Gagnon et Salmon Tremblay. Monsieur Juliani, assistant contrôleur général, dirigeait les négociations pour la compagnie.

Quoi de plus simple?*

(1) Le soleil réfléchi dans le miroir du perroquet (2) met le feu à la casquette du commandant (3). Le second lance un seau d'eau (4), ce qui tire sur la corde (5) qui hisse le pavillon. L'équipage crie en choeur:

"UNE MOL POUR MOI"

* Un moyen plus simple: téléphonez à l'épicier du coin ou faites signe au serveur.

LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE-GRAND-PÈRE BUVAIT



Photo prise à Joliette après les élections du Comité exécutif de la Fédération nationale catholique des Services dont le congrès avait lieu à Joliette il y a deux semaines. On remarque de gauche à droite, MM. J.-P. Doucet, 2e vice-président; Wilfrid Brousseau, secrétaire; Adélarde Couture, président; M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier de la Fédération; Léopold Brisson, 1er vice-président et C.-A. Guy, trésorier.

LA TUQUE

Augmentation de 12c l'heure obtenue par le Syndicat de la pulpe et du papier

Les travailleurs de la Pulpe et du Papier de La Tuque ont obtenu une majoration de salaires de 12 cents de l'heure à la suite de négociations collectives conduites par le syndicat local et la Fédération de la Pulpe et du Papier. Cette augmentation porte le salaire de base à \$68.04 par semaine.

Cette augmentation de salaires a été obtenue à la suite d'une réouverture des négociations en matière de salaire, le contrat général étant effectif jusqu'à mai 1957.

Dans les modifications des périodes d'entraînement pour les nouveaux employés de même que pour les promotions, au delà d'une centaine d'employés ont bénéficié d'un important rajustement de salaire. Les nouveaux avantages obtenus facilitent grandement la consolidation du syndicat, nous déclare M. Amédée Daigle, organisateur de la C.T.C.C., et un bon nombre de travailleurs qui étaient restés indifférents à l'organisation ouvrière jusqu'à aujourd'hui ont adhéré au syndicat.

NEGOCIATIONS AVEC LES GARAGES DE CHICOUTIMI, JONQUIERE, KENOGAMI ET ALMA

Les représentants des syndicats d'employés de garages de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami et Alma ont rencontré au cours de séances de négociations dans les bureaux du syndicat de l'aluminium d'Arvida, les représentants des propriétaires de garages de ces différentes villes.

La convention collective a expiré le 27 mai dernier et les syndicats désirent apporter plusieurs amendements que voici.

Ils désirent d'abord une hausse des salaires de \$0.25 l'heure et ce, pour être sur un plan comparable à ce que leurs camarades de travail gagnent ailleurs. Ils demandent le lundi de Pâques et le Jour du Canada comme congés payés, ce qui portera le nombre des congés payés de 4 à 6.

Ils demandent deux semaines de vacances payées après trois ans de service et trois semaines après 10 ans. Plusieurs milliers de travailleurs de notre région jouissent déjà de deux semaines après 3 ans de service et plusieurs autres ont aussi trois semaines après 10 ans.

Les syndicats demandent l'institution d'un plan d'assurance-groupe couvrant les frais d'hospitalisation et une indemnité sur

le salaire et payable à 50% par les employeurs.

Les syndicats veulent aussi l'inclusion dans la convention collective d'articles déterminant les règlements du service continu. De plus, ils demandent une nouvelle rédaction des articles relatifs à l'ancienneté et à l'arbitrage des griefs.

Enfin, ils demandent l'atelier syndical parfait au lieu de l'atelier syndical imparfait qui existe actuellement.

Les négociateurs syndicaux sont MM. Adrien Plourde, d'Arvida, Léon Beaulieu, Jérémie Girard, Louis-Henri Lavoie, Louis-Emile Tremblay et Bertrand Tremblay, de Chicoutimi, MM. Paul-Emile Lavoie, Lionel Trudeau, Jean-Charles Girard, Raymond Tremblay, de Jonquière-Kénogami.

Du côté patronal, les représen-

QUEBEC

Le Syndicat de la Boulangerie obtient \$4.50 d'augmentation dans 18 établissements

À la suite de la publication de la sentence arbitrale rendue le 25 mai 1956 par MM. C.-N. Dorion, président, Edgar Bédard, arbitre patronal et Marius Bergeron, concernant le différend entre l'Association des Patrons Boulangers représentant 18 entreprises différentes et le Syndicat de l'Industrie de la Boulangerie de Québec, les ouvriers ont unanimement accepté les termes de la sentence arbitrale majoritaire.

Les négociations post-arbitrales n'ont apporté aucun résultat, les négociateurs de l'Association Patronale refusaient les termes de la sentence majoritaire et refusaient de négocier. Alors le 9 juin, en réunion spéciale, les membres du Syndicat votèrent la grève à 86% et laissèrent la liberté à l'Exécutif du Syndicat de décider de la déclaration de la grève.

Le 11 juin, M. Roger Leclerc, conciliateur, fut chargé de conférer avec les parties. Trois rencontres ont eu lieu avant d'arriver aux règlements suivants:

Augmentation de salaire de \$3.00 par semaine à compter du 12 mai 1956 et \$4.50 par semaine à compter du 12 mars 1957.

Une deuxième semaine de vacances est prévue à la nouvelle convention.

À l'avenir, tout travail exécuté le dimanche et les jours de fêtes fériées sera payé salaire double.

La nouvelle convention assure pour la première fois dans l'histoire du Syndicat, aux travailleurs assujettis, le droit d'ancienneté.

La durée de la convention est portée au 12 mars 1958. La sentence arbitrale recommandait l'échéance de la convention et une augmentation de salaire de \$1.00 supplémentaire au 12 mai 1957.

Les représentants syndicaux étaient MM. Eugène Rancourt, du Conseil Central de Québec, Roméo Beaudet, président, P.-H. Picard, secrétaire, Ls. Deblois, vice-président, et R. Pichette, trésorier du Syndicat, tandis que les représentants patronaux étaient Me Paul Label, avocat, M. Edgar Bédard, président de l'Association, M. P. Timmins et G. Bergeron, officier de l'Association. M. Roger Leclerc représentait le ministère du Travail.

Les congrès de nos fédérations

La distance nous a empêché de couvrir les congrès de la Fédération de la Chaussure qui avait lieu à Québec et celui de la Fédération du Bas façonné et circulaire qui avait lieu à St-Jean.

Nous publierons le compte rendu de ces congrès aussitôt que nous en recevrons les détails de la part des intéressés. Voici maintenant la liste des prochains congrès des fédérations affiliées à la CTCC.

La Fédération de la Métallurgie, à Shawinigan, les 27, 28, 29 et 30 juin.

La Fédération nationale du Vêtement, à Victoriaville, les 28, 29, 30 juin et 1er juillet.

La Fédération des Barbiers-Coiffeurs et Coiffeuses, à Sorel, les 1er et 2 juillet.

La Fédération nationale du Textile, à Granby, les 5, 6 et 7 juillet.

La Fédération nationale catholique des Employés du Commerce, à Chicoutimi, les 7, 8 et 9 juillet.

La Fédération des Employés des Corporations municipales et scolaires, à Rimouski, les 6, 7 et 8 juillet.

La Fédération du Bâtiment, à Saint-Jérôme, les 13 et 14 juillet.

La Fédération nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, à Québec, les 14, 15 et 16 juillet.

tants sont MM. Willie Cubayne, secrétaire de l'Association patronale et gérant du garage Côté-Boivin à Chicoutimi, M. Philippe Munger, de Jonquière, M. Philippe Lagacé, de Chicoutimi, et M. Jean-Charles Duchaine, d'Alma. Ces négociations concernent quelque 15 garages dans les quatre villes susmentionnées et cou-

vrent plus de deux cents employés.

Les parties ne sont pas tombées d'accord au cours de ces rencontres, aussi ont-elles décidé de discuter à nouveau du projet syndical de convention collective dans les jours qui viendront et nous espérons qu'elles réussiront à s'entendre.



DANS LE MOUVEMENT

On se soigne quand on a de l'argent, non quand on a besoin de se soigner

Par Clifford A. Scotton

OTTAWA (CPA) — Le dernier rapport de l'enquête entreprise à l'échelle nationale sur l'état de santé des Canadiens vient appuyer fortement les revendications syndicales et celles du parti CCF en faveur des économiquement faibles.

Ce rapport faisant suite à une enquête faite par le Département de la Santé Nationale et le Bureau fédéral des Statistiques en coopération avec les services provinciaux de santé, indique une relation directe entre les moyens financiers et les soins médicaux reçus.

L'étude qui a duré une année révèle que seulement 45.3 p. 100 de la population dans le groupe des faibles revenus (moins de \$1500.00) a reçu tous les soins requis pendant que la proportion dans les groupes supérieurs (\$5,000 et plus) était de 61.1 p. 100; les salariés du groupe intermédiaire entre \$1,500 et \$3,000 ont été soignés dans 53.7 p. 100 des cas tandis que ceux du groupe entre \$3,000 et \$5,000 ont reçu des soins dans 55 p. 100 des cas.

Pendant que les soins nécessaires à la santé augmentent avec le revenu, les besoins pour de tels soins étaient plus grands chez les salariés des groupes à petit revenu. Par exemple durant l'année de l'enquête, les citoyens dans la catégorie à faible revenu étaient handicapés par la maladie pendant 17.83 jours tandis que cette proportion diminuait à 11.0 et 11.38 jours pour les autres catégories de revenus.

Il a aussi été démontré que les soins d'hospitalisation représentent une faible partie des soins que requiert la santé en général.

Environ 10 p. 100 parmi les salariés à faible revenu ont été soignés dans les hôpitaux tandis que cette proportion est de 11 p. 100 et 9.3 p. 100 pour les autres catégories. L'enquête indique aussi que lorsque l'hospitalisation était requise, les groupes à faible revenu passaient 2.6 jours à l'hôpital comparativement à 1.7 jour pour les individus à revenu moyen et 1.4 jours pour ceux classés dans la catégorie des revenus élevés.

Dans le champ plus vaste des soins nécessaires à une bonne santé, tels que les soins hospitaliers à la maison, les opérations, les soins dentaires et les soins pour la vue, la capacité de payer semble un facteur prédominant pour restreindre ces services en faveur des salariés à faible revenu.

Les individus dans la catégorie des faibles revenus ont subi moins d'opérations chirurgicales, reçu moins de soins dentaires et été moins souvent examinés pour la vue que les autres groupes plus favorisés par la fortune.

La tendance était à l'inverse cependant pour les soins hospitaliers reçus à la maison alors que 1.2 p. 100 des groupes à petit et moyen revenus avaient reçu de tels services contre 0.8 p. 100 pour la catégorie des hauts revenus.

La santé d'après les catégories de revenu

| | Faible revenu (moins de \$1500) | Revenu moyen (\$1500-\$3000) | Revenu élevé \$5,000 et plus) |
|-------------------------|------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|
| | p. 100 | p. 100 | p. 100 |
| Services du médecin | 37.2 | 43.9 | 45.2 |
| Les soins à l'hôpital | 10 | 11 | 9.3 |
| Les soins à la maison | 1.2 | 1.2 | 0.8 |
| Les opérations | 3.2 | 3.2 | 4.6 |
| Les soins dentaires | 9.1 | 14.1 | 19.3 |
| Examens de la vue | 2.9 | 3.6 | 3.5 |
| Jours passé à l'hôpital | 2.6 | 1.7 | 1.4 |
| Jours d'invalidité | 17.83 | 11.04 | 11.38 |

NOUVEAUX SYNDICATS FONDES DANS LA CONSTRUCTION

M. Fernand Villeneuve, organisateur au service de la Fédération du Bâtiment nous informe de la fondation de deux nouveaux syndicats qui seront affiliés à la Fédération du Bâtiment.

Le premier de ces syndicats, qui porte le nom de Syndicat des Travailleurs du Granit de Stanstead (Granite Workers Syndicate of Stanstead) sera affilié à la Fédération du Bâtiment qui en a fait l'organisation, au Conseil

Central de Sherbrooke et à la CTCC. L'exécutif de ce nouveau syndicat est composé comme suit : Raymond Jean, président; Douglas Bronson, vice-président; Roland Fournier, secrétaire; Carrol Dessaint, trésorier; Raymond Goodsell, Augustin Francoeur et Harold Laro, directeurs.

L'autre syndicat a été fondé dans la région de St-Jean et groupe les travailleurs de Brodies Ltd.

Le gouvernement refuse de signer le décret de l'industrie du meuble

La Fédération des Travailleurs du Bois ouvré du Canada a tenu son congrès annuel les 8, 9 et 10 juin dernier à la Maison Montmorency, près de Québec, sous la présidence du confrère F.-X. Légaré. Au delà d'une quarantaine de délégués appartenant aux syndicats affiliés à cette fédération ont participé à ces asises.

Dans son rapport, le président a traité plusieurs questions et fait un certain nombre de suggestions d'ordre pratique. Il a souligné en particulier que, avec l'établissement du Cahier Permanent des Revendications de la CTCC, les congrès de fédérations contiennent un nombre beaucoup moins considérable de résolutions relatives à la législation, ce qui a l'avantage de diminuer la longueur de certains débats, mais l'inconvénient est que les délégués connaissent moins la législation. Le confrère Légaré a suggéré que, à l'avenir, "au cours de chacun de nos congrès un peu de temps devrait être consacré à l'étude d'une ou deux lois ouvrières d'application courante". De même, a-t-il ajouté, on devrait étudier d'une manière plus approfondie les rapports de divers comités.

Annexé à son rapport, le confrère Légaré a aussi donné une synthèse du contenu des différentes conventions collectives de travail signées par les syndicats affiliés à la Fédération. Cette synthèse, note le rapport du Président, montre l'importance d'établir une stratégie de négociations des conventions collectives au sein de la Fédération laquelle

SOREL

Au cours de leur assemblée générale régulière tenue le 13 juin dernier, les membres du Syndicat National des Fonderies de Sorel ont élu leur nouvel exécutif pour l'année 1956-1957 ainsi que leurs délégués de département. Voici les noms des nouveaux élus :

OFFICIERS : président, Jean-Baptiste Cossette; vice-président, Bernardin Doré; secrétaire-archiviste, Jean-Marc Yergeau; secrétaire-financier, Lionel Raymond; secrétaire-trésorier, Gérard Beaudoin; 1er directeur, Yvon Gervais; 2e directeur, Henri-Paul Richer.

DELEGUES DE DEPARTEMENT : Pattern Shop, Lionel Raymond; Core Room, Yvon Gervais; Cleaning & Fournaise, Bernardin Doré; Center floor & Side floor, Jean Richer; Machine Shop, Pierre Leclair; Grinding Division, Alfred Lebel.



M. F. X. Légaré, réélu président de la Fédération des Travailleurs du Bois Ouvré du Canada dont le congrès avait lieu la semaine dernière à Montmorency.

pour ces fins devrait être divisée en trois secteurs : le meuble, le bois et le veneer.

En terminant ses observations, le confrère Légaré a déclaré : "Une nouvelle année syndicale va commencer; elle sera ce que vous la ferez, ce que les membres la feront. Continuons donc avec le bel esprit de solidarité qui nous caractérise et faisons de ce congrès le plus profitable pour les ouvriers que nous représentons et le meilleur pour l'avancement du mouvement dont nous sommes fiers.

Dans son rapport, le secrétaire de la Fédération, le confrère Georges-Etienne Gagné a fait un résumé substantiel du travail qui a été accompli dans le secteur du meuble. Dans ce secteur, où il existe un décret à l'échelle provinciale, une des principales difficultés des travailleurs réside dans le fait que le Lieutenant-gouverneur en conseil refuse de sanctionner les négociations telles que convenues entre les parties, ce qui nuit énormément aux travailleurs de cette industrie et également aux employeurs qui sont de bonne foi.

Ainsi, au cours de la dernière année syndicale, le gouvernement

a amendé le décret de façon à placer dans une zone où les taux de salaires sont inférieurs plusieurs manufactures de meubles sans consulter aucunement les parties signataires au décret.

Une bonne partie des séances du congrès ont été consacrées à l'étude des stratégies de négociations dans les secteurs du meuble, du bois ouvré et de l'industrie des contre-plaqués.

Au cours du congrès également, le confrère André Roy, secrétaire général adjoint de la C.T.C.C., a exposé aux délégués le problème des réformes de structure de la C.T.C.C. qui sera un des principaux sujets de discussion lors du prochain congrès général qui se tiendra à Montréal en septembre prochain.

A l'issue des séances, les délégués ont choisi le comité exécutif de la Fédération pour la nouvelle année. Celui-ci se compose de la façon suivante : président, confrère F.-X. Légaré; vice-présidents, confrères Normand Dubé et Jean-Paul Bérubé; secrétaire, confrère Georges-Etienne Gagné; trésorier, confrère Georges-Etienne Patry.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.

89 ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Bureau: MA. 2121
Domicile: TU. 2839

Fernand Pion

Courtier d'assurances

Représentant la Société
d'Assurance des Caisses
Populaires et autres.

507 Place d'Armes, Suite 600
MONTREAL



Groupe de délégués au congrès de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière à Thetford en fin de semaine dernière. On remarque sur la première rangée, M. l'abbé Henri Masson, aumônier de la Fédération; Lionel Dion, 2e vice-président; Armand Larivée, 1er vice-président; Daniel Lessard, secrétaire - trésorier; Louis - Philippe Leblond, 3e vice-président; Rodolphe Hamel, président.

Une année de progrès pour les syndiqués de la Fédération des mineurs

La Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière dont le congrès annuel avait lieu à Thetford Mines en fin de semaine a connu une année d'intense activité et de réalisations importantes pour les travailleurs membres de ses syndicats affiliés.

C'est ce qui ressort des divers rapports soumis à l'attention des délégués et qui ont été ensuite approuvés par l'assemblée générale des représentants des divers syndicats.

Les rapports du président de la Fédération, M. Rodolphe Ha-

mel et ceux présentés par le secrétaire-trésorier de la Fédération, M. Daniel Lessard, au nom du Bureau fédéral permettent de constater les heureux résultats de l'action syndicale en faveur des mineurs.

Comme l'indiquait M. Hamel

dans son rapport, "l'année qui vient de s'écouler fut une année d'avancement et de prospérité pour les syndicats affiliés à la Fédération: les augmentations de salaires, les conditions de travail, les plans de pension et les plans

(Suite à la page 6)

APRES VINGT ANNEES DE SYNDICALISME DANS LES MINES

Le rapport du secrétaire-trésorier de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière dont le congrès avait lieu à Thetford en fin de semaine contient un tableau très révélateur au sujet des salaires et des conditions de travail obtenus grâce au travail de la fédération et de ses syndicats affiliés.

| Année | Salaire de base | Heures de travail | | Salaire hebdomadaire | Fêtes chômées payées | | Vacances |
|-------|-----------------|-------------------|---------|----------------------|----------------------|---|--|
| | | jour | semaine | | — | — | |
| 1936 | .30 hre | 10-12 | 60-72 | 18.00-21.60 | — | — | — |
| 1941 | .43 hre | 8 | 48 | 20.64 | — | — | — |
| 1946 | .59 hre | 8 | 48 | 28.32 | 8 | — | 1 semaine |
| 1951 | 1.09 hre | 8 | 48 | 52.32 | 9 | 5 | 1 sem. 1 an 2 sem. 5 ans 3 sem. 25 ans |
| 1956 | 1.64 hre | 8 | 40 | 65.60 | 9 | 8 | 1 sem. 1 an 2 sem. 3 ans 3 sem. 15 ans |

Il faut noter en outre que les mineurs bénéficient de primes de nuit de trois et

de cinq cents l'heure, d'un plan d'assurance-groupe et de conventions qui garantis-

sent une sécurité d'emploi et la possibilité de discuter les griefs et d'obtenir justice.

Protestation des mineurs contre la déclaration de M. René Rocque

Les représentants des syndicats affiliés à la Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière ont protesté vigoureusement contre la déclaration faite mercredi dernier par René Rocque.

L'on sait que la Fédération qui groupe la presque totalité des mineurs d'amiante des Cantons de l'Est, a pris connaissance de la déclaration de Rocque au moment même où les délégués de tous ses syndicats affiliés tenaient leur vingt-deuxième congrès dans la ville de Thetford Mines.

Tout d'abord scandalisés de l'attitude actuelle de Rocque, les délégués ont vite compris

qu'une telle déclaration émanant d'un syndiqué qui a symbolisé la résistance des mineurs lors de la grève d'Asbestos en 1949, et faite en pleine période électorale c'est-à-dire après cinq années s'explique par le fait que Rocque a dû traverser des périodes difficiles depuis la grève d'Asbestos.

Voici le texte de la protestation adoptée à l'unanimité par les congressistes:

TEXTE DE LA PROTESTATION

La Fédération nationale des Employés de l'Industrie minière Inc. (C.T.C.C.) qui groupe la presque totalité des mineurs d'amiante des Cantons de l'Est, réunie en congrès général à Thetford Mines, a pris connaissance de la déclaration publique de René Rocque, ex-organisateur de la C.T.C.C.

La Fédération:

- 1.—**PROTESTE** avec force contre cette déclaration qui donne aux événements de la grève de l'amiante une interprétation des plus arbitraires.
- 2.—**REGRETTE** qu'une telle déclaration ait été faite en pleine période électorale alors que M. Rocque aurait eu de multiples occasions de faire ses prétendues révélations depuis cinq ans.
- 3.—**CONSIDERE** que cette déclaration aura pour conséquence d'éclabousser injustement les mineurs et leur organisation syndicale et servira aux ennemis de la classe ouvrière.
- 4.—**DEPLORE** que l'instrument de ce malheureux incident soit précisément celui qui a symbolisé la résistance des mineurs dans la lutte qu'ils eurent à livrer en 1949.
- 5.—**DEMANDE** au public de ne pas tenir compte des propos de Rocque qui a dû traverser des périodes très difficiles depuis la grève de l'amiante.

Thetford Mines, P.Q.
le 15 juin 1956.

ASSURANCE GROUPE



Plus vite
SUR PIED!

SANS SOUCIS D'ARGENT. UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL



Les services de santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

Encouragez nos
ANNONCEURS

TRAVAIL ET FOYER

DONNEZ-NOUS AUJOURD'HUI...

On ne rencontre pas tous les jours, des gens qui en sont au point où ils doivent s'en remettre à cette invocation pour "le pain de chaque jour." La vie courante habituelle comporte bien des risques d'insécurité, de fatigue, de privation, de chômage, d'inquiétude de toutes sortes. Mais, on est assuré généralement de manger, ne serait-ce que dans les limites des prestations de l'assurance-chômage. Qu'en 1956, on n'en puisse dire davantage, témoigne de l'incohérence de notre organisation sociale.

Il y a des gens cependant qui sont quotidiennement en quête de la nourriture du jour. Dans les pays sous-développés, dont l'abbé Pierre nous a parlé. Oui. Plus près

de nous encore. Les grévistes d'hier, ceux du textile, ceux de la pulpe demain, tous les autres groupes qui pour lutter pour une plus grande mesure de justice et d'humanité auront décidé de recourir à cette arme terrible. Ils demeureront, et dans toutes les grèves c'est la même chose... inactifs, chacun attendant son tour de piquetage, témoins muets, des injustices sociales.

Comme elles m'ont paru dures et étranges ces paroles entendues dernièrement dans une rencontre de syndiqués alors qu'il était question d'aide aux grévistes: "Charité bien ordonnée commence par soi-même". Comment peut-on demeurer étranger à la souffrance et

demeurer humain... ; et comment peut-on alors recourir aux arguments de la vertu ?

Niez au syndicalisme cette réalité fondamentale qui est l'union de ceux qui sont économiquement faibles et qui ont besoin de la solidarité de tous pour améliorer leur sort, vous le détruisez et vous détruisez, pour vous aussi, votre principale source de progrès. Par ailleurs, qu'est-ce qui nous est demandé ? Pas grand-chose. Vingt-cinq sous par semaine pendant un mois, pour que les hommes ne soient pas encore une fois vaincus par la faim et qu'ils conservent l'espoir et croient encore à la solidarité des pauvres. "Messieurs, dames, allez, occasion unique de faire oeuvre de justice pour 25 sous."

Renée Geoffroy

QUEBEC

Assemblées contremandées

Le secrétaire-correspondant de l'Union Nationale des Charpentiers-menuisiers de Québec, M. A. Gosselin vient d'annoncer que les assemblées de ce syndicat ont été contremandées pour la durée de la saison estivale.

En conséquence, les membres de ce syndicat sont priés de prendre note que les assemblées du 21 juin, du 19 juillet et du 16 août n'auront pas lieu et que la date de la prochaine assemblée sera annoncée plus tard.



Une année de progrès...

(Suite de la page 5)

d'hospitalisation obtenus cette année sont certes les meilleurs de la province et la Fédération se doit d'être fière d'avoir obtenu ces bienfaits avantages pour les membres des syndicats et leur famille."

De son côté, le rapport de M. Lessard précise que la Fédération a augmenté ses effectifs au cours de l'année par l'addition du Syndicat des mineurs de Chibougamau. Ce rapport résume en outre les résultats obtenus au cours des négociations des syndicats affiliés, soit celui de la Canadian Johns-Manville, ceux des mines Asbestos Corporation, Flintkote et Johnson East-Broughton, St-Rémi, St-Basile, Lime Ridge et Chibougamau.

Nous donnons dans une autre colonne des chiffres intéressants sur les augmentations de salaire obtenues par la Fédération depuis sa fondation.

Par contre, il faut noter que dans le domaine de la sécurité, les syndicats affiliés à la Fédération ont aussi obtenu des gains appréciables dans le domaine de la retraite des travailleurs et les plans d'assurance-santé.

Le congrès, qui s'était ouvert jeudi avant-midi, s'est clôturé samedi le 16 juin.

Jeudi après-midi, après la présentation des rapports du président et du secrétaire-trésorier, les délégués ont étudié ces rapports en comité pour ensuite faire leurs recommandations au congrès.

La soirée du jeudi soir avait été consacrée aux problèmes des réformes de structures de la CTCC. C'est M. Fernand Jolicoeur qui avait été le conférencier invité au cours de cette séance.

Dans la journée du samedi, les congressistes ont aussi reçu la visite du secrétaire général de la CTCC, M. Jean Marchand, qui avait participé aux règlements des négociations entre la Fédération et les principales compagnies minières et avait obtenu d'heureuses concessions.

Au cours du congrès, la Fédération a longuement étudié le problème de l'organisation syndicale et elle a chargé son bureau



M. Rodolphe Hamel qui a été réélu par acclamation président de la Fédération nationale des Employés de l'Industrie Minière.

fédéral d'aller de l'avant dans ce domaine.

Enfin, la fédération, tout en notant des améliorations concernant l'élimination de la poussière diamante, cause de l'amiantose, va faire des efforts considérables au cours de la prochaine année pour éliminer la poussière à l'intérieur des moulins.

LES OFFICIERS DE LA FEDERATION

Après avoir décliné la candidature au poste de président à trois reprises, M. Rodolphe Hamel s'est finalement rendu aux demandes pressantes et renouvelées de ses confrères et il a finalement accepté de diriger de nouveau la Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Minière pendant une autre année.

Les autres officiers de la Fédération qui ont tous été élus par acclamation lors des élections syndicales sous la présidence de M. Fernand Bourret sont les suivants:

Armand Larivée, 1er vice-président; Lionel Dion, 2e vice-président; Louis-Philippe Leblond, 3e vice-président, et M. Daniel Lessard, secrétaire-trésorier.

Le congrès de la Fédération s'est clôturé samedi soir par un banquet qui réunissait les délégués et leurs épouses ainsi que plusieurs personnalités de Thetford.

Sécurité routière pendant les vacances

Ne prenez pas de chance pendant vos vacances

Avec le retour des vacances, l'employé bien avisé qui veut profiter de ses vacances et en revenir sain et sauf prend deux précautions. Il vérifie la voiture pour s'assurer qu'elle est en bon état de fonctionnement, puis il examine le chauffeur, lui-même dans la plupart des cas, pour s'assurer qu'il est en état de conduire efficacement.

Un mécanicien de garage graisera la voiture et vérifiera l'état des pneus et le fonctionnement des freins et du levier de direction. La seconde précaution ne relève toutefois que de vous. Et n'oubliez pas que presque tous les accidents d'automobile sont causés par l'homme ou la femme au volant, et non par des déficiences d'ordre mécanique.

Les experts en sécurité qui depuis des années réduisent le nombre des accidents de travail con-

sacrent du temps et de l'argent à la prévention des accidents de la route. Tout comme vous observez les règles de la sécurité à l'ouvrage et en bénéficiez, vous devez vous conformer aux exigences de la sécurité lorsque vous conduisez votre voiture. Pour votre gouverne et dans votre intérêt, voici quelques-unes de ces règles:

1. Ne partez en voyage que le lendemain et non le soir même après votre travail. Après une bonne nuit de repos, vous exercerez plus de vigilance au volant.
2. Limitez votre parcours quotidien à 350 milles. Lorsque vous dépassez cette limite, le risque d'accident augmente.
3. Faites des arrêts toutes les deux heures pour vous détendre et prendre une stimulante tasse de café ou d'un autre breuvage stimulant.
4. Accordez-vous un moment de répit en cédant le volant de temps à autre à un autre passager muni d'un permis de conduire.
5. Evitez de voyager la nuit. Retirez-vous à un motel ou un hôtel entre cinq et six heures. Vous jouirez de meilleures facilités de logement et vous serez mieux disposé à reprendre le volant le lendemain.
6. Ne touchez à aucune boisson alcoolique avant d'avoir remis votre voiture pour la nuit. L'alcool, qui est un déprimant, accentue la fatigue.
7. N'oubliez pas que le café-détente qui vous aide au travail vous aidera également à conduire et si vous traversez des régions isolées, apportez un thermos de café.

LE SEUL MOYEN

Faites-nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans LE TRAVAIL

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

Cours de Sociologie
155 est, Boul. Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant. Vous trouverez ci-inclus la somme de \$.... pour le nombre de cours....

Nom
Adresse

DECOUPER ET POSTER

Shorter Work Week Answer To Automation

MONTREAL (CPA)—A shorter work-week and improvements in wages and work conditions will be necessary to meet the problems raised by the spread of automation and the growth of the labor force. President George E. Leighty of the Order of Railroad Telegraphers told nearly 600 delegates to the 34th convention of the ORT at the Mount Royal Hotel here.

In a comprehensive 200-page report on the progress of the Order since its last convention in 1952, the President said that the trend towards reduction of overall employment will probably be continued as automative processes are brought into increasing use.

"With automation being intro-

duced into so many industries, together with the annual increase in the work force, it seems inevitable that as a nation we shall be compelled to go on a shorter work week to furnish jobs for those who want to work."

President Leighty reported

that despite a reduction in the labor force employed on the railroads, the dues-paying membership of the ORT has increased by nearly 4,000 since the 1952 convention to a new total — the highest since the 1920's — of 67,000.

CHICOUTIMI

Hospital Employees Show Great Patience

Employees of the Hotel Dieu Hospital in Chicoutimi are to be congratulated upon their unique demonstration of patience in waiting for an arbitration decision to be announced after a year's delay.

The employees are members of the Union of Hospital Employees CCCL. The last labor agreement expired on June 6 1955.

At that time the union demands included among other fringe benefits:

A week wage increase of \$5.00, a 44-hour work week, two additional paid holidays, a formula for union security, a bonus for night shift workers and a new grievance procedure.

It is now over 12 months that these workers are waiting for results.

It is far from surprising that a wait for a decision this length of time is, to say the mildest, quite maddening.

But nevertheless the employees are accomplishing their duties with a show of patience and hope.

Let us trust that the long wait will not be in vain and that the decision when finally announced will assure the hospital employees of a better standard of living.

Nouveau président des travailleurs du linoléum à Montréal

M. Gaston Tessier a été élu président du syndicat des travailleurs en linoléum (CTCC) de Montréal, lors de la récente assemblée générale des syndiqués. Il succède à M. Eugène Dubé, qui devient directeur ex-officio.

Les autres officiers élus lors de la même occasion sont MM. William Pretty, vice-président (poste laissé vacant par le départ de M. Marcel Dunberry); secrétaire, André Bélisle, par acclamation; et, trésorier, J.-P. Fortin.

Les directeurs sont, outre M. E. Dubé, MM. T. Fraser; P.-E. Marsolais; Benny Labelle et A. Ranville. Quant aux directeurs sortant, il s'agit de MM. Laurier Raymond, Gérard Henri, Clovis Raymond et G. Degrandprés.

L'élection s'est déroulée sous la présidence de M. Horace Laverdure, président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, assisté comme secrétaire d'élection, de M. Yvan Legault, conseiller technique de la Fédération nationale des travailleurs de l'industrie chimique et vice-président du Conseil central de Montréal.

LES TRAVAILLEURS ET ...

(Suite de la page 2)

industrie chimique est également significatif pour analyser le degré d'automatisation. En 1952, aux Etats-Unis, 96% de toutes les usines chimiques n'employaient pas plus de 249 travailleurs par usine alors que ces mêmes usines employaient 38.5% du total de la main-d'oeuvre affectée à la fabrication des produits chimiques.

Voici à quelles conclusions en arrive le Dr Walsh dans son témoignage devant le Comité d'enquête américain sur le progrès technologique et l'automatisation: Au fur et à mesure que les usines s'automatisent, dit-il:

- 1—La dimension ou la capacité moyennes des usines s'accroissent;
- 2—Le nombre d'usines d'un type de production particulière diminue, mais de nouvelles usines s'établissent dans la mesure où de nouveaux produits trouvent place sur le marché;
- 3—On remarque une forte tendance à employer en plus grand nombre des travailleurs spécialisés à qui l'on confie des responsabilités particulières. Ce personnel, dit-il, est généralement inscrit dans le personnel salarié (sur le staff).
- 4—Le nombre total d'employés semble augmenter à un taux normal là où les produits sont diversifiés, mais on remarque que ce taux est moindre que la normale dans les usines où les produits sont bien spécifiques;
- 5—Les placements dans les usines automatiques sont élevés.

Nos correspondants

Les personnes suivantes ont été désignées par les organismes intéressés pour faire parvenir des nouvelles au journal Le Travail:

Conseil Central de Shawinigan:
Raynald Drolet,
537, 5e Rue, Shawinigan.

Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean:
Me Robert Auclair,
C.P., 264, Chicoutimi.

Conseil Central de Victoriaville:
M. Maurice Béliveau,
6, avenue du Collège,
Victoriaville.

Conseil Central du diocèse d'Ottawa:
A. Marcel Bélingue,
170, rue Nicolet, Hull.

Conseil Central des Trois-Rivières:
M. André Montour,
983, rue Royale,
Trois-Rivières.

Conseil Central de Sherbrooke:
Yvan Couture,
65, rue Gordon,
Sherbrooke.

Fédération des Services:
Jacques Archambault,
155 est, boul. Charest,
Québec.

Conseil Central de Saint-Hyacinthe:
George Patenaude,
Conseil Central de St-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe

Elections au Conseil Central

Sous la présidence de M. Roger Mathieu, vice-président de la CTCC, le Conseil central de Saint-Hyacinthe, procédait dernièrement à l'élection des membres de son exécutif pour l'année 1956-1957.

Le nouvel exécutif se compose maintenant comme suit: président, M. Bernard Larose qui remplace M. Joseph Piché, démissionnaire;

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Nous venons d'apprendre une nouvelle qui devrait être connue des autorités de la compagnie. Lundi, le 11 juin à minuit, un train de fret du Canadien-National a bloqué l'entrée principale pendant au moins 20 minutes, ce qui a privé les employés de l'équipe de nuit d'une grande partie de leur période de lunch.

Plusieurs de ces employés ont vivement protesté auprès de l'auteur de cette colonne lui demandant de faire connaître ce qui s'était passé et empêcher que cela ne se reproduise.

Les officiels de la compagnie devraient faire une enquête à ce sujet parce que de tels arrêts peuvent se produire au moment où il y a une situation demandant l'évacuation urgente des employés ou l'entrée d'ambulances venant chercher un blessé.

Nous suggérons donc au département en charge de la sécurité d'entrer en contact avec les autorités du port de Montréal pour les mettre au courant de cet état de choses et lui demander de prendre des mesures pour que la chose ne se répète plus.

* * *

MANQUE DE CI ET DE ÇA

On nous informe qu'un employé, mis à pied dernièrement pour une période de six mois, vient d'être rappelé par la compagnie pour apprendre qu'on ne le réembaucherait plus parce qu'il manque d'habileté, d'efficacité, etc., etc.

Il est à noter que cet employé a refusé deux emplois alors qu'il était dans la période de sa mise à pied.

* * *

FAITES VOS RECLAMATIONS TOUT DE SUITE

Quand on vous demande pour faire des "dirty jobs", ne manquez pas de vérifier si l'on vous a gratifié du boni supplémentaire pour ce genre de travail et ne manquez pas de faire votre réclamation immédiatement si on

a oublié de vous donner l'argent supplémentaire qui vous est dû.

* * *

MEMBRE MALADE

William Martin, un employé du département de la peinture est actuellement obligé de rester chez lui pour cause de maladie. Nous avons été informés qu'il apprécierait grandement la visite de quelques-uns de ses compagnons de travail.

Bill demeure au 210, rue Bourbonnière.

* * *

LE PIQUE-NIQUE ANNUEL

Le pique-nique annuel aura lieu cette année encore à l'île Ste-Hélène et la date choisie pour ce pique-nique est le 14 juillet prochain.

L'Association qui organise ce pique-nique annuellement demande la coopération de volontaires pour faire partie des différents comités responsables du succès de cette fête.

D'autres détails concernant ce pique-nique seront connus bientôt.

* * *

SAVEZ-VOUS QUE ?

Vickers Ltd., l'organisation anglaise qui vient d'acquiescer la Canadian Vickers, possède la distinction d'avoir construit deux merveilles des temps modernes. C'est elle qui avait élevé le barrage sur le Dnieper lequel fut ensuite détruit par l'aviation britannique pendant la guerre. C'est aussi cette entreprise qui a construit le métro de la ville de Moscou.

* * *

LA GREVE DU SOURIRE

Une nouvelle en provenance de Malaisie nous dit que 200 travailleurs dans une plantation de caoutchouc ont trouvé un moyen de grève nouveau genre afin de protester contre le renvoi de trois de leurs camarades: ils ont décidé de ne plus parler, ne plus rire ni sourire tant que les trois n'auraient pas été réinstallés.

Au syndicat de la Métallurgie

Sous la présidence de M. Joseph Piché, M. Georges Patenaude, agissant comme secrétaire, le syndicat de la Métallurgie de St-Hyacinthe qui groupe les employés de Volcano, élisait dernièrement l'Exécutif suivant: président, Camille Blanchette; vice-président, Jean-Paul St-Roch; secrétaire, Georges Laprade; trésorier, Maurice Bachand; secrétaire-financier, Réal Gosselin; directeurs, Jean-Guy Lusier et Alcide Vanasse.

M. Georges Patenaude, agent d'affaires du Conseil central de Saint-Hyacinthe, agissait comme secrétaire d'élections.

Money, Not Need, Criterion For Health Care

By CLIFFORD A. SCOTTON

OTTAWA (CPA)—Strong support for the repeated contention of organized labor and the CCF that those in need are not getting necessary health care has been given in the latest report on the nationwide study of illness among Canadians.

The ninth report of the Canadian Sickness Survey conducted by the Department of Health and Welfare and the Dominion Bureau of Statistics in co-operation with provincial health departments, shows the direct connection between financial means and the amount of health care received.

The year-long study revealed that only 45.3% of the population in the low income (under \$1,500) group received any kind of health care while the proportion in the high (upper) group — earning \$5,000 upwards — was 61.1%. Other income groups were also shown to receive care only in proportion to their income. Thus, the medium earners (1,500 - \$3,000) received care in 53.7% of cases while the more fortunate high (lower) group (\$3,000 - \$5,000) received health in 55% of cases.

While the amount of health care among the various income groups varied upwards as income rose the need for such care was actually greater among the lower income groups. For example, during the year under survey, citizens in the low income bracket were disabled by sickness an average of 17.83 days while the disability for the medium and upper income brackets was only 11.04 and 11.38 days respectively.

While the federal government has offered to share with participating provinces the cost of a national hospitalization program, hospitalization represents only a small part of overall health care.

About 10% of the persons in the low income group received in-patient hospital care compared with 11% and 9.3% for the medium and high income groups. The Survey indicates, however, that when hospitalization was needed, the low income groups spent an average of 2.6 days in hospital compared with 1.7 days for the medium income earners and 1.4 days for those in the high bracket.

In the wider field of such health services as physicians' care, home nursing, operations and dental and optical care, ability to pay appeared to be a significant factor in restricting the services used by the lower income group.

Physicians' care was received by 37.2% of the persons, in the low income group, 43.9% of the medium income group and 45.2% of the higher income recipients. The average number of calls or visits showed a similar trend

with the low income group recording 1.48 visits, medium group, 1.81 visits and high income group, 1.94 visits. Similarly, the low income groups showed a lower proportion of surgical operations, dental care and examinations for glasses than either the medium or high groups. The trend was slightly

different in connection with home nursing care where 1.2% of the low and medium income groups received such services compared with 0.8% of the higher income group. However, the breakdown on graduate nursing care showed, once more, a significant increase as income rose.

Health Care By Income Groups

| | Low Income (Under \$1,500) | Medium Income (\$1,500-\$3,000) | High Income (\$3,000 upwards) |
|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|
| Receiving any health care | 45.3% | 53.7% | 57.4% |
| Physicians' services | 37.2% | 43.9% | 45.2% |
| In-patient hospital care | 10. % | 11. % | 9.3% |
| Home nursing | 1.2% | 1.2% | 0.8% |
| Operations | 3.2% | 3.5% | 4.6% |
| Dental Care | 9.1% | 14.1% | 19.3% |
| Examination for glasses | 2.9% | 3.6% | 3.5% |
| Average days in hospital | 2.6% | 1.7% | 1.4% |
| Average days disability | 17.83% | 11.04 | 11.38 |

: From Canadian Sickness Survey, No. 9.

History of Canadian Labor

Struggles Of Pioneers Laid The Foundation For Great Union Movement

For the first time a thumbnail review of the colorful background of Canada's labor movement has been put into print. It's entitled "A Brief History of Canadian Labor" and has been published as a 40-page pamphlet.

The author is a Canadian labor reporter, Clifford A. Scotton and copies can be obtained at only 35 cents each from Woodsworth House Publishers, 301 Metcalfe St., Ottawa. The booklet carries laudatory forewords by President Claude Jodoin and Honorary President A. R. Mosher of the Canadian Labor Congress, and by President Mr. Picard of the Canadian and Catholic Confederation of Labor.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

A DANGEROUS OCCURRENCE

A report has reached this column which should be taken up by the proper company authorities.

On Monday June 11 at midnight a National Harbors Board freight train blocked the main gate entrance for over 22 minutes.

This resulted in night shift workers losing half their lunch period. Several of these employees have contacted this column in protest to a like situation happening again.

Company officials should make an investigation into this matter as a blockage such as this could be very serious in the case of an emergency case from the plant waiting for an ambulance to pick up a wounded employee.

Imagine an ambulance having to wait at the main gate for over 25 minutes to transport an accident case to the hospital!

If we may offer a suggestion to the Safety Department the Yardmaster of the National Harbors Board should be contacted and a full report of this occurrence given him.

* * *

LACK OF EFFICIENCY

We have just been informed of the case of a worker who had been laid off his job about six months ago and then called back to work only to be told that the company could not re-hire him due to his lack of skill, efficiency etc., etc., etc.

This man had already refused two other jobs while awaiting his re-call to Vickers.

Surely there should be some other more humane way of treating a former employee than reverting to such methods.

* * *

DON'T DELAY MAKING CLAIM

When you have been appointed to perform the type of work classified as "dirty work" make sure you receive this extra money in your next pay envelope.

Do not delay in making your claim as the re-checking entails a lot of extra work.

When you are entitled to dirty work allowance make sure you get it promptly in your next pay.

* * *

SICK MEMBER

William Martin, paint shop

employee has been confined to his home for some time through illness and has informed us that he would appreciate a visit from some of his fellow workers.

Bill resides at 210 Bourbonniere Street.

Call on him and help to cheer him up.

* * *

ANNUAL PICNIC

The annual picnic which is sponsored by the Canadian Vickers Mutua Benefit Association will be held at St. Helen's Island on July 14 this year.

Volunteer workers are needed and they may give their names in to their respective committees.

Notices concerning the picnic are due to be posted this week throughout the plant and yard. Watch for them.

* * *

DID YOU KNOW?

Vickers Limited, the English organization which recently acquired Canadian Vickers Limited has the distinction of being the builders of two world known undertakings.

They built the famous Dnieper Dam which was blown up by British airmen during the last war.

They were also builders of the world's famous Moscow Subway.

Ayons pitié . . .

(Suite de la page 1)

l'a fait, une nouvelle version des incidents d'Asbestos, après cinq années.

Par ailleurs, Rocque, qui déclarait dans sa déclaration avoir pris part à la grève de Louiseville, vient de subir une autre rebuffade, celle-là de la part de M. Raymond Gagnon, ancien agent d'affaires du syndicat de Louiseville, qui vient de déclarer que jamais Rocque n'a été chargé de négocier en faveur des tisserands de cette ville.

Voir le texte de la déclaration de M. Jean Marchand, secrétaire général de la CTCC en page 1.

